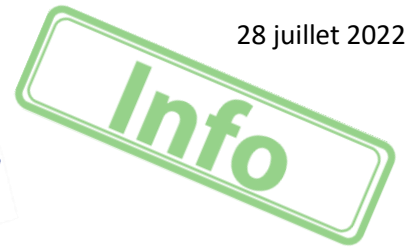




Air France

28 juillet 2022



MNPAF - Tiers payant avec l'AP-HP rétabli

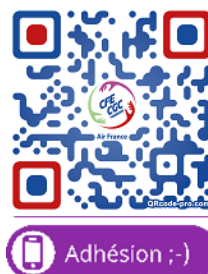
L'incident de prise en charge du tiers payant est résolu avec les services de l'AP-HP.

Vous pouvez reprendre la démarche classique pour votre prise en charge hospitalière.

Pour établir votre prise en charge :

1. RDV sur votre espace adhérent puis votre espace personnel
2. Cliquez sur l'onglet "Prise en charge"
3. Renseignez les informations concernant votre hospitalisation

Vos élus CFE-CGC Cargo



« Travaillons ensemble à l'amélioration de notre avenir »

Contactez votre équipe CFE-CGC Cargo via le mail > afcargo.cfecgcaf@gmail.com

CFE-CGC Air France

Roissy-pôle Le Dôme - 6, rue de La Haye - 93290 Tremblay-en-France
(+33)1.41.56.04.70 - dome.cfecgcaf@gmail.com - www.cfecgcaf.org

